

Objet : Approbation du nouveau schéma d'aménagement et développement de Peyragudes

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 25 juin deux mille vingt-six, s'est réuni au Conseil départemental à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés
Conseil Départemental Haute-Garonne	Vezat-Baronia Maryse	☒	☐	☐
	Gibert Vincent	☐	☒	☐
	Vincini Sébastien	☐	☒	☐
	Artigues Roselyne	☒	☐	☐
	Gojard Loïc	☒	☐	☐
	Boureau Pascal	☐	☐	☒
	Rival Patrice	☒	☐	☐
	Baylac Sandrine	☒	☐	☐
Commune Gouaux de Larboust	Arrous Jean-Luc	☒	☐	☐
	Peyrard Pierre-François	☒	☐	☐
	TOTAL	7	2	1

Rapport

Madame la Présidente expose

Afin de rendre le versant des Agudes attractif tout au long de l'année, le Syndicat mixte a approuvé, en 2024, un premier schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes.

Ce plan d'aménagement répondait à trois objectifs majeurs :

- organiser les circulations et les stationnements ;
- repenser le cœur de la station et les déplacements ;
- développer et promouvoir une offre touristique « quatre saisons ».

À travers ces orientations, le Syndicat mixte des Agudes entendait ainsi renforcer l'attractivité du site, améliorer les conditions d'accueil des usagers et accompagner la diversification des activités touristiques, dans le respect des enjeux environnementaux propres au territoire de montagne.

À la suite de nouveaux projets de développement envisagés par la SPL Peyragudes, ainsi que par les différents partenaires, et conformément aux conclusions des concertations récentes, il a été convenu d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes les modifications suivantes :

- requalification de l'ancienne piscine afin de créer une véritable porte d'entrée de la station autour d'un nouveau bâtiment d'accueil, centralisant l'ensemble des services de la SPL ;
- suppression des anciens chalets en pied de piste afin de permettre la restructuration du front de neige côté domaine skiable ;
- mise à double sens de circulation de la RD 768, permettant l'accès au parking principal et facilitant le demi-tour des bus ;
- suppression de l'ancienne « Maison de Peyragudes » afin de permettre le réaménagement global du parking principal ;
- mise en place d'une aire de camping-cars sur le parking P4 ;
- développement de liaisons piétonnes permettant de relier la station aux différents parkings.

Le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de la Présidente,

Vu le projet de Schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **D'approuver le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes.**

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires				0	0

Fait et délibéré le 13 juillet 2026
A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
des Agudes

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20260703-2026-14-DE
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026